



République Française
Département MAYENNE
Commune de Parné Sur Roc



Procès-verbal de séance Séance du 26 septembre 2023

L'an 2023 et le 26 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, DENIS Sonia, LEMONNIER Marie, LETORT Karine, LETURGEON Karine, LOQUER Sonia, SEITE Bettina, MM : BRUNEAU Christophe, GUEDON Jean-Luc, HOUDAYER Paul, LEMOINE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : MM. LENORMAND Rémy à M. GUEDON Jean-Luc, PARMENTIER Marc à M. LEMOINE Eric, ROUSSILLON Sébastien à M. CARDOSO David

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : 28/09/2023

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. BRUNEAU Christophe

Objet(s) des délibérations

- ❖ Subvention exceptionnelle école publique – séjour ski 2024

Approbation du Procès-Verbal de séance du 05 septembre 2023 :

Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

Subvention exceptionnelle école publique – séjour ski 2024
réf : 2023-051

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les demandes de subventions reçues en mairies ;
- **Considérant** que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations et autres groupements pour réaliser et développer leurs activités ;
- **Considérant** le montant de subvention déjà accordé en 2023 soit 1 500€ pour le séjour au ski en 2024 ;
- **Considérant** la hausse du devis relative au coût de l'inflation (transport) pour le séjour au ski en 2024 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle, au titre de l'exercice budgétaire 2023, à l'école publique de Parné sur Roc.

La subvention proposée est de 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le versement de la subvention exceptionnelle de 500€ pour l'école publique dans le cadre du séjour ski 2024 ;
- **Le charge** et le secrétaire général, chacun en ce qui les concerne, d'engager les dépenses correspondantes ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

Pour : 14 contre : 1 abstentions : 0

Complément de compte-rendu

Informations diverses :

Point SIVU (Bettina SEITE) : Proposition d'un SIVU exceptionnel le mardi 03 octobre 2023 à 20h, en présence des élus de Forcé, afin de prendre une délibération concernant le tarif de la sortie au Parc Astérix.

Compte rendu de la réunion des riverains de la rue du Val d'Ouette (David CARDOSO et Eric LEMOINE) :

David CARDOSO rappelle les différentes étapes de l'expérimentation réalisée rue du Val d'Ouette. Lors d'une réunion demandée par les riverains, il a été proposé des aménagements qui n'ont pas été retenus par les riverains, ceux-ci ayant fait le choix de privilégier une expérimentation d'un sens interdit, sauf riverain, pour les deux sens de circulation, avant tout aménagement de la rue.

Parallèlement à cette expérimentation qui s'est déroulée du 15 juin au 17 juillet, un comptage a été mis en place pendant une période de 15 jours, dont une semaine dans les conditions dites « normales », et une semaine après la pause des panneaux d'interdiction de circulation sauf riverain.

Les personnes qui souhaitent s'exprimer sur cette expérimentation avaient la possibilité de déposer un témoignage en mairie. Un registre d'enquête a été ouvert et plus d'une cinquantaine de personnes se sont exprimées sur cette expérimentation qui s'est déroulée du 15 juin au 17 juillet,

Afin de rendre compte de ce test, les élus ont convié les riverains à une réunion le 12 septembre dernier. Lors de celle-ci, les résultats du comptage ont été donnés, les riverains et des usagers présents ont pu s'exprimer librement et donner leur ressenti concernant ce test. Il s'avère que tous se sont mis d'accord sur le fait de ne pas pérenniser cette solution et de mettre en place les aménagements proposés par la collectivité pour ralentir la circulation.

Ainsi, plusieurs aménagements ont été validés collégalement, dont certains avaient déjà été proposés en 2022 lors de la première réunion avec les riverains. Ces aménagements ne devraient pas trop impacter le budget communal dans la mise en place. Voici ce qui est proposé :

- Plateau surélevé pour casser la vitesse, l'emplacement exact reste à définir (en attente de devis)
- Panneau avec flèche blanche /flèche rouge au niveau du point de l'ouette
- Marquage 20km/h au sol

Ces différents aménagements seront mis en place début 2024.

Retour sur les différentes assemblées générales (Karine LETURGEON) :

- ✚ APE : AG le 12 septembre, une trentaine de personnes étaient présentes.
 - Bureau de l'APE réélu ;
 - Point sur les objectifs et fonctionnement de l'association ;
 - Bilan financier de l'association : bénéfice de 4000€ malgré une baisse de la subvention communale ;
 - Point sur les projets 2023/2024 : soirée 50 ans, gouter de Noël, Fête de l'école le 30 juin ;
 - Mise en place de commissions seulement sur les projets, l'aspect financier est discuté en bureau ;
 - Demande de travaux au niveau du garage pour ranger le matériel.

- ✚ RUN IN ROC :
 - Association récente qui date de novembre 2022, asso qui est plein essor et dont le nombre d'adhérents a augmenté cette année ;
 - Bureau réélu avec les mêmes membres ;
 - Bilan financier : 527 € de bénéfices ;
 - Mixité des membres (26 hommes et 13 femmes) de 26 à 68 ans ; coureurs en loisir et en compétition ;
 - L'adhésion est à 15€ ;
 - Bilan sportif + point sur les courses à venir ;
 - Réouverture de la boutique pour acheter les équipements ;
 - L'asso souhaite organiser un évènement pour développer l'association ; souhaite également développer les conseils en sport, nutrition, récupération ;
 - Sollicitation pour l'ouverture d'une section « marche » mais les membres n'ont pas le temps pour le moment et cherchent un éventuel responsable ;
 - Demande pour mettre une signalétique au niveau du foyer des jeunes. La municipalité prévoit d'inscrire cela au budget 2024 mais le panneau servira à toutes les assos utilisatrices du foyer des jeunes.

Point sur les différents projets en cours (David CARDOSO et Marlène BESNIER)

- ✚ **Travaux de rénovation énergétique de l'école** : Le dossier de consultation des entreprises est quasiment prêt, les pièces administratives et techniques sont en cours de relecture par le maître d'œuvre (Anthony MORIN). La prochaine étape sera la consultation des entreprises, fin octobre. Le planning pourrait être respecté avec un début de travaux en février 2024 pour une durée de 18 mois. Concernant le budget prévisionnel, celui-ci est passé de 460 000€ HT à environ 700 000€ HT. Cette augmentation est due en grande partie à l'inflation (première estimation en mars 2022).

- ✚ **Travaux de restauration du clocher de l'église** : Le dossier de consultation des entreprises est réceptionné concernant la partie technique. Les pièces administratives sont à rédiger pour une consultation vers novembre 2023. Les travaux sont prévus pour début 2024.

- ✚ **Acquisition Maison Faucheux** : l'achat est retardé à la suite de recherches effectuées par les propriétaires actuels qui possèdent plusieurs lots. David doit se rapprocher très prochainement de la famille pour relancer l'achat qui concerne uniquement la maison faucheux.

Épicerie du bourg (David CARDOSO) : comme indiqué lors du dernier conseil municipal, la santé financière de l'épicerie est très fragile. Mme JANVRIN n'a plus de salariés à ce jour, mais elle arrive à s'organiser pour tenir l'épicerie et proposer un service de restauration. Elle reste motivée et engagée notamment en ce qui concerne le repas des aînés.

Point sur la Journée du Patrimoine (David CARDOSO) : Deux visites étaient proposées, une par Didier MARTEAU (l'école de Parné sous l'Ancien Régime) et l'autre par Thierry VANDAME (Fours à chaux). Une trentaine de personnes étaient au rendez-vous. Léger souci au niveau des horaires de visites mais les participants ont apprécié les visites.

Tournage du film touristique (Bettina SEITE) : Le tournage a eu lieu les 8 et 9 septembre. David CARDOSO remercie chaleureusement Bettina SEITE et Jean-Luc GUEDON pour avoir accompagné l'équipe pendant les deux jours. Les personnes de l'équipe de Web TV tourisme étaient très accessibles et la météo était clémente. Le montage est en cours de réalisation. La commune pourra utiliser librement le film.

Recrutement services techniques : les entretiens auront lieu le vendredi 6 octobre. Quatre candidats ont postulé.

Résultat des sénatoriales du dimanche 24/09 : Elisabeth DOINEAU est élue au premier tour. Guillaume CHEVROILLIER au second tour, juste devant Antoine CAPLAN.

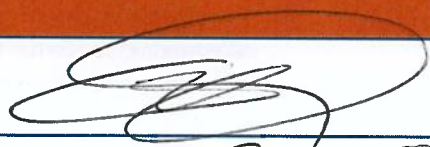

Information de Sonia LOQUER : développement de box avec des produits locaux par Laval Tourisme. Sonia s'occupe de la partie design et a proposé deux illustrations de Parné pour le packaging. Ces box seront proposées aux entreprises, collectivités et particuliers.

Questions diverses :

Demande Marie LEMONNIER concernant l'organisation du service administratif : Marie souhaite avoir des informations concernant la prochaine organisation du service administratif. Monsieur le Maire précise qu'il est effectivement en cours de réflexion pour restructurer le service administratif, l'objectif étant de maîtriser la masse salariale en gardant les samedis matin ouverts aux Parnéens et en trouvant un fonctionnement efficient. Il doit rencontrer les personnes concernées pour finaliser la nouvelle organisation.

Demande Marie LEMONNIER concernant le règlement pour la publicité extérieure : Marie LEMONNIER souhaite savoir si la commune a délibéré concernant la police de publicité. En effet, Marie indique qu'à compter du 1er janvier 2024, les maires pourront être compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire. Monsieur CARDOSO indique qu'il n'a pas eu d'information sur le sujet et sur une éventuelle délibération à prendre en ce sens. Il indique qu'il n'est pas favorable aux transferts des pouvoirs de police de la publicité au maire et précise qu'il s'appuie actuellement sur le RLPI (au sein duquel le PVAP de Parné est bien référencé). Enfin, il considère que les pouvoirs de police de la publicité sont ou doivent être transférés au président de l'EPCI (Laval Agglomération) puisqu'il s'agit d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal. En fonction des informations à venir, ce sujet sera à nouveau abordé ultérieurement.

ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Christophe BRUNEAU	Secrétaire de séance	

Séance levée à: 22:23

En mairie, le 02/10/2023
Le Maire
David CARDOSO

